

Lettre aux entreprises

édito

En 2010, Vauban Humanis poursuit sa mobilisation pour améliorer votre protection sociale, en prenant part aux grandes réflexions portant sur ses différentes composantes. Par exemple la création du 5^{ème} risque de Protection Sociale, qui vise à assurer aux personnes dépendantes une compensation personnalisée d'autonomie, quel que soit leur âge ou l'origine de perte d'autonomie. Ce principe universel, affirmé en 2007 par les pouvoirs publics, attend encore ses décrets d'application. La discussion porte notamment sur l'articulation entre solidarité nationale et responsabilité individuelle, et la part des financements endossés par les assureurs et les entreprises. C'est dans ce cadre que Vauban Humanis participe à l'organisation des Journées du 5^{ème} risque dont la date lilloise est fixée le 26 janvier à l'Université Catholique. 2010 sera également une année riche en réformes puisqu'il est prévu, entre autres, de réviser l'âge de départ à la retraite ou d'intégrer la notion de pénibilité dans les cotisations. Vauban Humanis vous tiendra informés.

Bonne lecture et, au nom de l'ensemble des collaborateurs de Vauban Humanis, je vous souhaite une excellente année 2010.

Philippe Trémoureux
 Directeur Assurance de Personnes

Emploi des seniors : ce qui change

Le régime des mises à la retraite d'office a été profondément réformé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Vauban Humanis vous accompagne dans la mise en place des mesures en faveur de l'emploi des seniors.

L'assouplissement des règles de départ à la retraite des salariés prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009 vise à favoriser l'emploi des seniors. Le maintien en activité étant désormais possible jusqu'à 70 ans, la mise à la retraite d'office des salariés âgés de 65 ans est supprimée à compter du 31 décembre 2009. Par ailleurs, pour les entreprises de plus de 50 salariés, l'obligation de conclure un accord favorisant l'emploi des seniors avant le 1^{er} janvier 2010 est instaurée, sous peine de devoir acquitter une pénalité équivalente à 1 % de la masse salariale.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 confirme et renforce ces mesures. Afin de mieux intégrer les seniors dans leur gestion des ressources humaines, les entreprises doivent adopter une gestion active des âges autour de deux objectifs majeurs : le maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus ou le recrutement de salariés de 50 ans et plus, ainsi qu'un engagement sur trois domaines d'actions parmi les six répertoriés :

- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles,
- l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité,

- le recrutement des salariés âgés de 50 ans et plus,
- le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation,
- l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite,
- la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat.

Des modalités de suivi de la mise en œuvre de ces dispositions et de la réalisation de ces objectifs doivent être définies. Les entreprises ont jusqu'au 31 janvier pour déposer leur accord à la Direction départementale du travail.

L'Action sociale de Vauban Humanis vous conseille et vous accompagne lors de l'élaboration de vos plans d'actions en faveur des seniors. Pour ce faire, nous vous proposons un

ensemble de dispositifs destinés à vos collaborateurs. Ils permettront de valider un projet pour la seconde partie de leur carrière ou encore d'étudier la transmissibilité de leurs compétences et/ou de préparer leur retraite. Prenez contact avec nos services.



Dernière minute : emploi des seniors

Un délai supplémentaire de trois mois est accordé aux PME de 50 à 300 salariés qui ne sont pas couvertes par un accord de branche en faveur de l'emploi des seniors.

Sommaire

2/3 LE DOSSIER

Prévention santé :

- Un enjeu pour l'entreprise, un bénéfice pour tous !

4 La protection sociale en entreprise

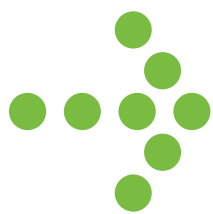
4 www.vaubanhumanis.com

- vous accompagne au quotidien

Pour en savoir plus, connectez-vous sur

www.generation-plus.fr

ou contactez Tamou Souary :
tsouary@vaubanhumanis.com



Prévention santé, un enjeu pour l'entreprise

Travailler
santé

La démarche de Santé Durable des entreprises



Informers, former, anticiper, tel est l'objectif de prévention mis en place par l'Action sociale de Vauban Humanis. Dans ce cadre, le Groupe propose aux entreprises de les accompagner dans une démarche de "Santé Durable", au travers d'un portail d'informations interactif : www.travailleursanté.fr.

Ce site vise à faire reculer les risques professionnels et à encourager une véritable culture de la prévention santé au sein de l'entreprise.

Travailler Santé vous accompagne pour préserver la santé de vos salariés :

- **Informez-vous** en puisant dans les nombreuses sources de renseignements, tant dans le domaine de l'environnement au travail que des dispositifs réglementaires qui s'y rattachent.
- **Évaluez le niveau de prévention santé de votre entreprise** et celle de vos salariés à l'aide des outils diagnostic : tabac, rythme de travail, sécurité...
- **Passez à l'action** grâce aux guides méthodologiques correspondant aux diverses thématiques abordées et améliorez la santé au travail de vos équipes.

Pour chaque thème, vous accédez à une **base d'information complète**.

Découvrez une source d'informations interactives sur les grands thèmes de la prévention santé en entreprise :

Travailler
santé

La démarche de Santé Durable des entreprises

Accueil Santé et environnement Santé et sécurité Santé et bien-être

Bonjour
Mon compte | Déconnexion

Bien-être

Bonjour
Mon compte | Déconnexion

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

- Le tabac
 - Le tabac en entreprise
 - L'impact sur la santé
 - Pourquoi agir ?
 - Comment agir ?
 - La réglementation
 - En savoir plus
 - Les troubles musculo-squelettiques
 - Les troubles psychosociaux
 - Les addictions (alcool, stupéfiants)
 - L'activité physique
 - La nutrition
 - Sommeil et Travail

» Accueil » Santé et bien-être » Le tabac » Le

"Entreprise sans tabac" : une priorité

La santé intégrée
La prévention constituée par l'Etat et de vie.

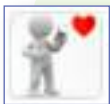
Depuis 2003, le plan cancer incite à instaurer un...
ses effets nocifs sur la santé, le tabagisme génère...
côté social.
Le fléau du tabac touche l'entreprise et ses salariés.
Depuis l'arrêt de la cour de Cassation des prud'hommes...
obligation de sécurité de résultat et non de moyen en...

À partir du 1er février 2007, l'interdiction de fumer...
personnes sont amenées à travailler, dès lors que c...

Il est désormais interdit de fumer dans :
- tous les locaux affectés à l'ensemble du personnel...
espaces de repos, lieux de passage, toilettes, etc...
- tous les locaux de travail : bureaux individuels...
formation, etc...
En revanche, ne sont pas assujettis à l'interdiction...
des lieux clos et couverts.

Prévention, un bénéfice pour tous !

Utilisez les outils interactifs pour évoluer et agir au sein de votre entreprise :



Évaluer :

Des outils simples vous permettant d'évaluer le niveau de prévention santé de votre entreprise sur le thème choisi.



Passer à l'action :

Découvrez les guides méthodologiques qui vous aideront dans vos différentes démarches d'amélioration et de prévention de la santé dans votre entreprise.



Atelier Vauban Humanis :

Découvrez les ateliers et conférences sur le thème sélectionné.



Evaluer
Votre entreprise et le tabac

> Cliquez-ici

Passer à l'action
Mettre en place une action anti-tabac

> Cliquez-ici

Atelier VH
Tabac : Et si j'arrêtais !

> Cliquez-ici

Brève

Forum Retraite en Picardie : Préparer ma retraite et bien la vivre

Les 4 et 5 décembre derniers, 1 000 actifs se sont rendus à la Maison de la culture d'Amiens pour le Forum Retraite afin d'obtenir des réponses personnalisées sur leur future retraite.

La quatrième édition de ce rendez-vous annuel, organisé par Vauban Humanis et la CRAM Nord-Picardie, proposait d'apporter des informations utiles au travers de stands et de réunions d'information.

La protection sociale en entreprise

Votre couverture sociale et celle de vos salariés sont-elles toujours adaptées à vos besoins ?

Vauban Humanis vous accompagne dans la mise en place ou la révision de vos contrats collectifs en Santé, Prévoyance ou Épargne. Choisir de mettre en place un contrat collectif dans votre entreprise, c'est fidéliser vos salariés et renforcer la qualité du climat social tout en bénéficiant d'un cadre fiscal et social avantageux.

• **Être mieux remboursé des frais médicaux**

Vauban Humanis vous propose un large choix de prestations qui répondent à vos exigences pour le remboursement des frais de santé. Nous vous offrons la possibilité de revoir régulièrement vos garanties afin qu'elles correspondent toujours à la structure de votre entreprise et aux évolutions des besoins de vos collaborateurs.

• **Être sûr d'être couvert quoi qu'il arrive**

Nous vous accompagnons pour vous aider à remplir vos obligations légales en tant qu'employeur (information des salariés, portabilité des droits,...). En cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, nous indemnisons

vos salariés et leur famille en complément des prestations de la Sécurité sociale.

• **Se constituer un complément de retraite**

Nous vous conseillons lors de la mise en place de dispositifs d'épargne supplémentaires et collectifs pour aider au maintien du niveau de vie au moment du passage à la retraite. Nos solutions ne manquent pas d'atouts entre souplesse, sécurité, gestion simplifiée et avantages fiscaux et sociaux pour vous et vos collaborateurs.

Pour en savoir plus :
0 800 05 23 60

Appel gratuit depuis un poste fixe

www.vaubanhumanis.com

En bref...

Studios étudiants

Vous êtes cotisant ou allocataire de l'institution de retraite CGRCR et l'un de vos enfants va poursuivre des études supérieures sur Paris et sa région en 2011.

Le Groupe Vauban Humanis peut vous permettre de bénéficier de studios étudiants à Paris, attribués après évaluation de votre situation familiale.



Pour obtenir un dossier de candidature à retourner avant le 1^{er} juin 2010, contactez votre délégation sociale régionale.

www.vaubanhumanis.com

Le site qui vous accompagne au quotidien

• **Le Groupe met à votre disposition des documents utiles à télécharger, qui vous permettront de faciliter votre activité, tels que :**

- le calendrier de recouvrement pour 2010,
- les guides pour déclarer les salaires,
- les conseils pour la dématérialisation des paiements...

• **De nombreux outils sont disponibles sur votre Espace client : DAS, cotisations,...**



• **Selon leur contrat, vos collaborateurs ont accès à de nombreux services en ligne.**

Depuis l'Espace client, ils peuvent :

- consulter leur relevé actualisé de points,
- visualiser leurs remboursements de frais de santé,
- procéder à diverses demandes et modifications,
- retrouver leur attestation fiscale,
- ...

Vous pouvez d'ores et déjà réaliser votre Déclaration Annuelle des Salaires 2009, et ce jusqu'au 28 février 2010.

Veillez vous reporter au dos des paramètres du régime (document joint) pour plus d'information.

